

## OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR LA SOCIETE PH FINANCE  
agissant de concert avec FONCIERE PH GREEN

PRESENTÉE PAR



ODDO BHF

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE PH FINANCE



Le présent document relatif aux autres informations de PH FINANCE a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 16 février 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 de l'AMF modifiée le 10 février 2020 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de PH FINANCE.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique de retrait initiée par PH FINANCE sur les actions de la société LA FONCIERE VERTE, visée par l'AMF le 16 février 2021, sous le visa n° 21-039, en application d'une décision de conformité du même jour (la « Note d'Information »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de LA FONCIERE VERTE ([www.lafonciereverte.com](http://www.lafonciereverte.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de ODDO BHF, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

Un communiqué de presse sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## SOMMAIRE

<b>1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L’OFFRE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRÉSENTATION DE L’INITIATEUR.....</b>	<b>4</b>
2.1. Informations générales concernant l’Initiateur.....	4
2.2. Informations concernant le capital social de l’Initiateur .....	5
2.3. Informations concernant l’administration, la direction et le contrôle des comptes de l’Initiateur.....	6
2.4. Description des activités de l’Initiateur.....	7
2.5. Informations relatives aux contrats entre parties liées.....	8
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE L’INITIATEUR.....</b>	<b>9</b>
<b>4. COUTS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L’OFFRE.....</b>	<b>9</b>
4.1. Coûts de l’Offre.....	9
4.2. Modes de financement de l’Offre.....	9
<b>5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT .....</b>	<b>9</b>

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 5 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF modifiée le 10 février 2020, par la société PH FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 5 612 112,96 €, dont le siège social est situé 7, place des Ternes à PARIS (75017), immatriculée sous le numéro 417 660 362 RCS PARIS (l'« **Initiateur** » ou « **PH FINANCE** »), agissant de concert avec la société FONCIERE PH GREEN, société civile au capital de 16 376 700,00 €, dont le siège social est situé 7, place des Ternes à PARIS (75017), immatriculée sous le numéro 527 845 192 RCS PARIS (« **FONCIERE PH GREEN** ») ci-après ensemble (les « **Concertistes** »), dans le cadre de son offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** »), au terme de laquelle elle propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société LA FONCIERE VERTE, société anonyme au capital de 9 450 811,50 euros, dont le siège social est situé 7, rue du Docteur Lancereaux à PARIS (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 552 051 302 RCS PARIS (« **LA FONCIERE VERTE** » ou la « **Société** »), d'acquérir la totalité des actions LA FONCIERE VERTE non détenues par les Concertistes, au prix de 420 euros par action nets de tous frais (le « **Prix de l'Offre** »). L'Initiateur sollicitera par ailleurs auprès de l'AMF, dès la clôture de l'Offre Publique de Retrait, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dans la mesure où les conditions d'application dudit retrait sont d'ores et déjà réunies (le « **Retrait Obligatoire** »).

Les actions LA FONCIERE VERTE sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000039638.

A la date de la Note d'Information, l'Initiateur détient, de concert avec FONCIERE PH GREEN, 484.581 actions de la Société, correspondant à 99,98 % du capital et 99,99 % des droits de vote théoriques de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre vise la totalité des actions d'ores et déjà émises et non détenues par les Concertistes à la date de la Note d'Information, soit un nombre maximum de 76 actions représentant 0,02% du capital et 0,01% des droits de vote. Il est précisé que la Société ne détient aucune de ses actions composant son capital.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société, autre que les actions de la Société.

La durée de l'Offre Publique de Retrait sera de dix (10) jours de négociation.

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions LA FONCIERE VERTE non apportées à l'Offre Publique de Retrait, à l'exception des 372.859 actions détenues par FONCIERE PH GREEN, seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 420 euros par action LA FONCIERE VERTE, nette de tous frais.

L'Offre est présentée par ODDO BHF SCA (l'« **Etablissement Présentateur** » ou « **ODDO BHF** ») qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

## **2. PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR**

### **2.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR**

#### **2.1.1. Dénomination sociale**

La dénomination sociale de l'Initiateur est PH FINANCE.

#### **2.1.2. Siège social**

Le siège social de l'Initiateur est situé à 7, place des Ternes à PARIS (75017).

#### **2.1.3. Forme et nationalité**

PH FINANCE avait été initialement constituée sous la forme d'une société civile, avant d'être transformée en société anonyme le 30 novembre 2001. Elle a la forme juridique d'une société par actions simplifiée au sens des articles L. 227-1 et s. du code de commerce depuis le 30 juin 2005.

#### **2.1.4. Immatriculation et durée**

PH FINANCE a été immatriculée le 6 février 1998 pour une durée de 99 ans. Son numéro d'immatriculation est 417 660 362 RCS PARIS.

#### **2.1.5. Objet social**

Conformément à l'article 2 des statuts de l'Initiateur (les « **Statuts** »), son objet social est d'avoir directement et indirectement, tant en France qu'à l'étranger, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société se propose d'acquérir, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

#### **2.1.6. Exercice social**

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **2.1.7. Approbation des comptes**

Conformément aux dispositions légales et à l'article 23 des statuts, à la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire, les comptes annuels et établit un rapport de gestion écrit. Ces documents sont ensuite approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

## **2.2. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR**

### **2.2.1. Capital social**

Le capital social de l'Initiateur s'élève à 5.612.112,96 euros, divisé en 368.125 actions nominatives, entièrement libérées (les « **Actions** »).

### **2.2.2. Droits patrimoniaux / droits de vote**

Chaque Action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les associés ne supportent les pertes que jusqu'à concurrence de leurs apports.

Les Actions confèrent les mêmes droits et obligations, à l'exception d'une action de préférence « P » donnant droit à son porteur de nommer et révoquer le président de la société. Aucune modification ne peut être faite aux droits de l'action de préférence « P » sans l'accord du porteur de l'action de préférence « P ».

### **2.2.3. Cession et transmission des Actions**

La propriété des Actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes et registres tenus à cet effet par la société. Les statuts de l'Initiateur ne prévoient aucune limitation au transfert des Actions.

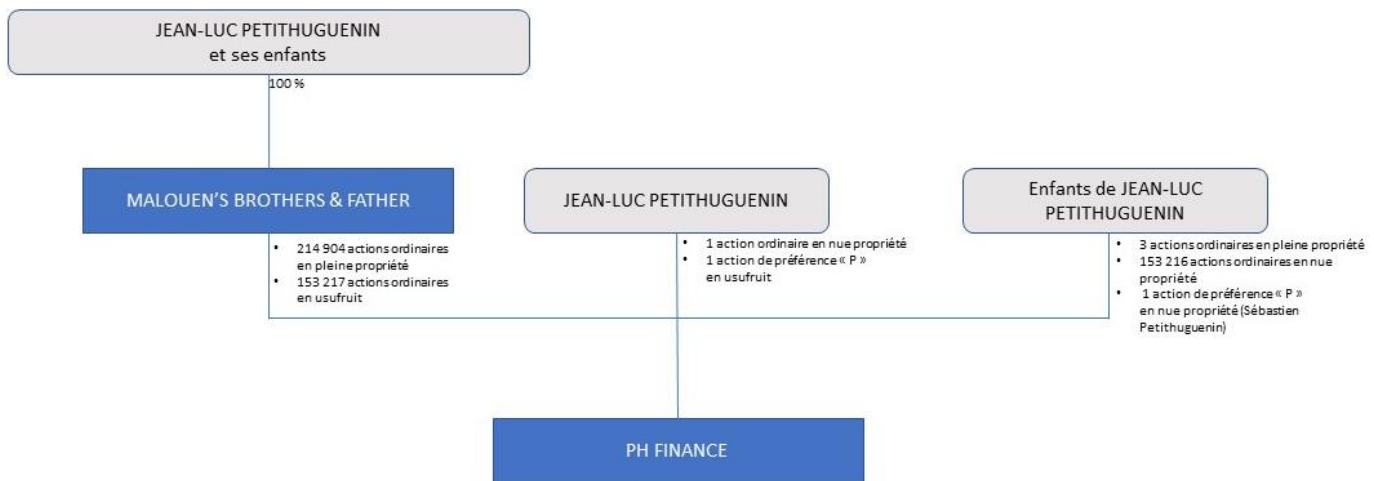
### **2.2.4. Répartition du capital – Actionnaire de contrôle**

Au jour du présent document, le capital de l'Initiateur est détenu intégralement par Monsieur JEAN-LUC PETITHUGUENIN et par ses descendants :

- indirectement à hauteur de 58,38%, par l'intermédiaire de la société MALOUEN'S BROTHERS & FATHER, société civile au capital de 61 455 080,00 €, sise 7, place des Ternes, PARIS (75017), immatriculée sous le numéro 527 846 091 RCS PARIS, contrôlée par Monsieur JEAN-LUC PETITHUGUENIN ;
- directement à hauteur de 41,62 %, la quasi-totalité de ces parts faisant l'objet d'un démembrement de propriété entre, d'une part, Monsieur JEAN-LUC PETITHUGUENIN et ses descendants, nu-proprétaires, et d'autre part, la société MALOUEN'S BROTHERS & FATHER, usufruitière.

L'action de préférence « P » fait également l'objet d'un démembrement de propriété entre Monsieur SEBASTIEN PETITHUGUENIN, nu-proprétaire, et Monsieur JEAN-LUC PETITHUGUENIN, usufruitier.

L'organigramme suivant montre la structure actionnariale de l'Initiateur à la date du présent document :



### 2.2.5. Autres titres/droits donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe aucun autre titre / droit donnant accès au capital de l'Initiateur.

## 2.3. INFORMATIONS CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTROLE DES COMPTES DE L'INITIATEUR

L'organisation des organes de gestion de l'Initiateur est définie par les statuts de l'Initiateur.

### 2.3.1. Président

Le Président de PH FINANCE est Monsieur JEAN-LUC PETITHUGUENIN depuis la transformation de la société en SAS le 30 juin 2005, et ce pour une durée indéterminée.

Le Président est nommé, renouvelé ou révoqué dans sa fonction par décision de l'associé porteur de l'action de préférence « P ».

Le Président assure l'administration et la direction de la société, dans les limites de l'objet social, des éventuelles limitations précisées lors de sa nomination, et sous réserve des attributions exercées collectivement par les associés. Sous les mêmes limites et réserves, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Dans ses rapports avec les tiers, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, prendre toutes les décisions et effectuer toutes les opérations rentrant dans le cadre de l'objet social. Toute limitation de ses pouvoirs est sans effet à l'égard des tiers.

### 2.3.2. Directeurs généraux et directeurs généraux délégués

Le Président de PH FINANCE peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux, portant le titre de directeur général ou de directeur général délégué. Le directeur général et les directeurs généraux délégués ont tout pouvoir de représentation à l'égard des tiers.

A la date du présent document, Monsieur Sébastien PETITHUGUENIN occupe les fonctions de directeur général de PH FINANCE. Messieurs Thibault PETITHUGUENIN et Mathieu PETITHUGUENIN occupent quant à eux les fonctions de directeurs généraux délégués de la société.

### **2.3.3. Conseil d'administration**

Le conseil d'administration de PH FINANCE est composé des administrateurs suivants : Messieurs Jean-Luc PETITHUGUENIN, Sébastien PETITHUGUENIN, Thibault PETITHUGUENIN, Mathieu PETITHUGUENIN.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à 6 ans. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le conseil d'administration est présidé par le Président de la société (Monsieur Jean-Luc PETITHUGUENIN).

Le conseil d'administration est consulté par le Président sur la direction, la gestion et l'administration de la société. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président.

### **2.3.4. Commissaires aux comptes**

Les commissaires aux comptes sont nommés par les associés de PH FINANCE pour un mandat de 6 exercices sociaux.

A la date du présent document, les co-commissaires aux comptes titulaires de la société sont :

- JPA, SA sise 7 rue Galilée, 75116 Paris, immatriculée sous le numéro 572 116 838 RCS Paris, nommé le 30 septembre 2015, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- SFC AUDIT, SARL sise 18 avenue Félix Faure, 69007 Lyon, immatriculé sous le numéro 820 866 895 RCS Lyon, nommé le 15 octobre 2019, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## **2.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR**

### **2.4.1. Activités principales**

PH FINANCE a une activité de société holding et gère à ce titre des participations de la famille PETITHUGUENIN.

Par ailleurs, elle a une activité de mission d'assistance à la Direction Générale pour les différentes entités économiques dont elle détient des participations.

Depuis sa constitution, PH Finance a réalisé notamment les opérations suivantes :

- Participation directe et indirecte dans le capital du Groupe Paprec, leader français du recyclage et numéro 3 français de la gestion globale des déchets.

- Participation dans le capital du Groupe Helios, premier Groupe indépendant français de signalisation horizontale (marquage routier).
- Participation dans le capital de trois foncières (La Foncière Verte, Foncière de Participation et Foncière des Associés) détenant majoritairement les biens immobiliers loués à Paprec et Helios.
- Participation dans le capital de Terralia qui a une activité de gestion d'I.S.D.N.D. (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) et de bureau d'études dans cette activité.

#### **2.4.2. Évènements exceptionnels et litiges significatifs**

Néant

#### **2.4.3. Salariés**

PH Finance emploie 6 salariés.

### **2.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS ENTRE PARTIES LIEES**

Les relations qui existent entre le Groupe LA FONCIERE VERTE et les entreprises liées sont les suivantes :

- FONCIERE PH GREEN:

Des avances de trésorerie ont été mises en place entre Foncière PH Green et LA FONCIERE VERTE conformément à la convention de trésorerie. Au 31 décembre 2019, ces avances de trésorerie s'élèvent à 63 628 milliers d'euros. Elles étaient de 30 666 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

- PH FINANCE:

La société PH Finance assure pour le compte de LA FONCIERE VERTE, en vertu d'une convention signée le 25 mai 2007, le pilotage de la gestion de trésorerie pour LA FONCIERE VERTE et ses filiales, ainsi que des missions de direction générale et d'assistance administrative.

Un avenant a été signé sur le premier semestre 2010 fixant cette facturation à 7,5 % des loyers annuels hors charges facturées par LA FONCIERE VERTE et ses filiales et à 2,5 % du montant des financements obtenus par LA FONCIERE VERTE et ses filiales.

La société PH Finance a une créance sur LA FONCIERE VERTE d'un montant de 4 025 milliers d'euros. Cette dette est remboursable in fine et rémunérée à 2 % l'an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au 31 décembre 2019, cette dette s'élève à 4 105 milliers d'euros y compris les intérêts courus. Ces montants sont identiques à ceux au 31 décembre 2018.

Les avances entre PH FINANCE et LA FONCIERE VERTE ont fait l'objet d'un avenant à la convention de trésorerie, signé lors du Conseil du 9 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, ces avances de trésorerie s'élèvent à 21 071 milliers d'euros.

### **3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE L'INITIATEUR**

Les derniers comptes sociaux disponibles de l'Initiateur figurent en Annexe 1 du présent document.

L'Initiateur n'a connaissance d'aucun évènement postérieur au 31 décembre 2019 et susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

### **4. COUTS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'OFFRE**

#### **4.1. COUTS DE L'OFFRE**

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, incluant en particulier les commissions, honoraires et autres frais relatifs aux différents conseils juridiques, financiers et comptables ainsi que de tous autres experts et consultants, et les frais de communication, est estimé à environ 220.000 euros (hors taxes).

#### **4.2. MODES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE**

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions visées par l'Offre Publique de Retrait représenterait, sur la base du Prix de l'Offre par action de 420 euros, un montant total de 31920 euros (hors frais divers et commissions).

Ce montant serait financé sur les ressources propres de l'Initiateur.

### **5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 février 2021 et qui sera diffusé au plus tard le jour précédent le jour de l'ouverture de l'Offre Publique de Retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée le 10 février 2020) dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

PH FINANCE, représentée par Jean-Luc Petithuguenin, Président.

**Annexe 1 : Comptes sociaux de PH FINANCE au 31 décembre 2019**

**SAS PH FINANCE**

**7/9 Place des Ternes**

**75017 PARIS**

SIRET : 41766036200027

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Comptes arrêtés au 31/12/2019**

*(en Euros)*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	65 094	51 273	13 821	21 731	7 910	36.40
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	4 938 471	3 799 864	1 138 607	1 550 145	411 538	26.55
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	76 436	57 035	19 401	607 102	587 702	96.80
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	99 791 182		99 791 182	66 209 712	33 581 470	50.72	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	5 595 000		5 595 000	2 000	5 593 000	NS	
Prêts	4 139 407		4 139 407	4 024 567	114 840	2.85	
Autres immobilisations financières	441 142		441 142	431 273	9 869	2.29	
<b>Total II</b>	115 046 732	3 908 173	111 138 560	72 846 530	38 292 030	52.57	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	2 106 273	850 000	1 256 273	2 188 691	932 418	42.60
	Autres créances	31 556 261		31 556 261	21 464 716	10 091 545	47.01
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	259 271		259 271	110 051	149 220	135.59	
Disponibilités	858 401		858 401	23 351	835 050	NS	
Charges constatées d'avance (3)	376 151		376 151	23 117	353 034	NS	
<b>Total III</b>	35 156 357	850 000	34 306 357	23 809 926	10 496 431	44.08	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	150 203 089	4 758 173	145 444 917	96 656 456	48 788 460	50.48	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

114 840

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 612 113)	5 612 113		5 612 113			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 581 913		7 581 913			
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	561 211		561 211			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	10 000 000		10 000 000			
	Report à nouveau	6 934 000		6 119 452		814 548	13.31
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	75 298		814 548		739 250	90.76
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	98 200		82 182		16 017	19.49	
<b>Total I</b>	30 862 735		30 771 420		91 315	0.30	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 471 558		3 991 784		1 479 774	37.07
	Provisions pour charges	1 049 859				1 049 859	
	<b>Total III</b>	6 521 417		3 991 784		2 529 633	63.37
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 419 487		5 983 339		1 563 851	26.14
	Concours bancaires courants	7 954				7 954	
	Emprunts et dettes financières diverses	90 997 951		45 864 604		45 133 347	98.41
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	701 105		197 832		503 273	254.39
	Dettes fiscales et sociales	5 639 813		5 950 607		310 794	5.22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 070		13 080		26 990	206.35	
Autres dettes	6 254 384		2 381 266		3 873 118	162.65	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)			1 502 525		1 502 525	100.00
	<b>Total IV</b>	108 060 765		61 893 253		46 167 512	74.59
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		145 444 917		96 656 456		48 788 460	50.48

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

104 333 103 55 840 595

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	10 913 463		10 913 463	10 567 539	345 924	3.27
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>10 913 463</b>		<b>10 913 463</b>	<b>10 567 539</b>	<b>345 924</b>	<b>3.27</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 097 342	2 407 467	1 689 875	70.19
Autres produits			6 303	2	6 301	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>15 017 107</b>	<b>12 975 008</b>	<b>2 042 100</b>	<b>15.74</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 000 583	2 807 513	193 070	6.88
Impôts, taxes et versements assimilés			258 679	294 098	35 419	12.04
Salaires et traitements			1 961 428	2 240 326	278 898	12.45
Charges sociales			769 985	854 275	84 290	9.87
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			171 913	297 127	125 214	42.14
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			850 000		850 000	
Dotations aux provisions			5 471 558	3 991 784	1 479 774	37.07
Autres charges			4	1	3	195.62
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>12 484 150</b>	<b>10 485 124</b>	<b>1 999 026</b>	<b>19.07</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>2 532 958</b>	<b>2 489 884</b>	<b>43 073</b>	<b>1.73</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			58 103	34 208	23 894	69.85
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			203 795	246 538	42 743	17.34

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	20 630		55 463		34 833	62.80
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	80 491		80 491			
Autres intérêts et produits assimilés (3)	284 329		362 554		78 225	21.58
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>385 450</b>		<b>498 508</b>		<b>113 058</b>	<b>22.68</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	411 538		411 538			
Intérêts et charges assimilées (4)	1 135 179		1 170 292		35 113	3.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>1 546 716</b>		<b>1 581 830</b>		<b>35 113</b>	<b>2.22</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>1 161 266</b>		<b>1 083 321</b>		<b>77 945</b>	<b>7.19</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 225 999</b>		<b>1 194 234</b>		<b>31 766</b>	<b>2.66</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	46 808		35 874		10 934	30.48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	970 000				970 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>1 016 808</b>		<b>35 874</b>		<b>980 934</b>	<b>NS</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24		435		411	94.48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	425 787				425 787	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 017		12 101		3 917	32.37
<b>Total VIII</b>	<b>441 829</b>		<b>12 536</b>		<b>429 293</b>	<b>NS</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>574 979</b>		<b>23 338</b>		<b>551 641</b>	<b>NS</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 725 681		403 024		1 322 657	328.18
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>16 477 468</b>		<b>13 543 599</b>		<b>2 933 870</b>	<b>21.66</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>16 402 170</b>		<b>12 729 050</b>		<b>3 673 120</b>	<b>28.86</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>75 298</b>		<b>814 548</b>		<b>739 250</b>	<b>90.76</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 1 403 042 1 386 358  
304 499 287 931

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 746 742 663 009

RETOUT & ASSOCIES IDF OUEST